

## Les Facteurs

### Les principales causes des accidents corporels résultent du non-respect du code de la route par des usagers conducteurs ou piétons.



La « vitesse excessive ou mal adaptée » se retrouve dans 18% des accidents corporels et dans 22% des accidents graves non mortels.

Ce facteur a provoqué 5 décès et 43 blessés.



1 accident mortel sur 4 est causé par un conducteur alcoolisé.

13 % des accidents routiers ont pour cause le facteur « alcool ». Ils représentent 1/6 des accidents graves (mortels et non mortels).



Dans près de 8 % des accidents se retrouve le facteur « stupéfiant ».

Ce facteur est régulièrement associé à la consommation d'alcool et/ou à une vitesse excessive ou mal adaptée.

**L'inattention** est constatée dans 18% des accidents. Ce facteur englobe l'usage du téléphone portable et autres distracteurs au volant. Cet indicateur est toutefois sous-estimé du fait de la difficulté à identifier l'usage du téléphone comme cause de l'accident.

Le « non-respect de priorité » a été retenu dans 40 accidents corporels dont 23 étaient des accidents graves,

le « changement de file/déport à gauche », dans 8 accidents corporels dont 6 étaient des accidents graves.

### Les contrôles automatisés - les radars fixes

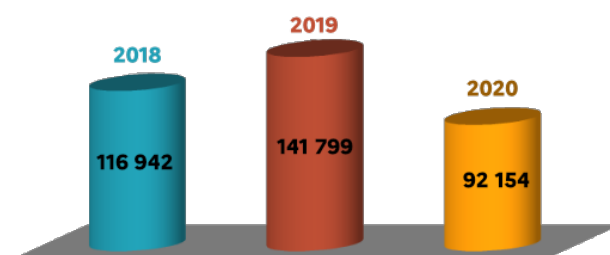
(source Info-Centre, ICARE- février 2021)

En Loir-et-cher, le parc de radars fixes est composé de 24 équipements, répartis sur l'ensemble du réseau routier. Pour 2020, les chiffres d'info-centre relèvent plus de 90 000 dossiers d'infractions (DIF).

Comme les années précédentes, les infractions à la vitesse inférieures à 20km/h représentent 95% des DIF.

### Nombre de dossier d'infraction (DIF)

source Info-Centre, ICARE - février 2021



364

Impliqués dans

169



211



20

